

## **BB PACK Wallonie – Soutien à l’investissement en matière d’Accueil de la petite enfance**

Pour qui ?

- Accueillant (e) d’enfants conventionné(e)
- Accueillant(e) d’enfants autonome
- Service d’Accueillants d’enfants conventionnés

Pour quoi ?

Des investissements en lien direct avec l’activité d’accueil des enfants : lits, parcs, mobiliers, tapis de jeux,... Ou investissements obligatoires en vertu des normes encadrant cette activité (sécurité, prévention incendie).

Comment ?

Vous contractez un prêt auprès de CREDAL, coopérative de finance solidaire, pour un montant compris entre 3000€ et 10.000€. Vous ne remboursez que le capital emprunté. Mais ce n’est pas tout.... La Wallonie pour également vous octroyer une prime complémentaire de maximum 20% du montant du capital emprunté. L’octroi des primes se fait dans les limites des moyens disponibles dans le budget régional.

Pour tout renseignement complémentaire : Service Public de Wallonie – 081/32.72.11 – <http://socialsante.wallonie.be>